

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2018

DCM N° 18-02-22-14

Objet : Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise communale rue Paul Langevin à Metz-Borny.

Rapporteur: Mme GUERMITI

La SCI Maison des Industries Technologiques (SCI MIT) est installée depuis septembre 2015 au 4 rue Paul Langevin. Elle héberge plusieurs organisations au rayonnement régional ou européen, dont l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Lorraine (UIMM Lorraine).

Les locaux accueillent au quotidien une quarantaine de salariés et de nombreux invités pour des réunions et formations, ils disposent en outre d'une salle de conférence dont la capacité d'accueil est d'environ 100 personnes assises. Le site propose à l'heure actuelle 53 places de parking qui ne suffisent plus à satisfaire la demande en stationnement.

Afin de limiter le stationnement anarchique des véhicules dans cette rue étroite et déjà encombrée, la SCI MIT souhaite acquérir une emprise communale d'environ 1 350 m², à l'arrière de ses locaux, pour étendre son parking de 42 places supplémentaires.

La parcelle convoitée est située à l'intérieur de l'emprise de la piscine municipale de Belletanche. Ce bien fait partie d'un ensemble affecté à un service public, il relève de ce fait du domaine public communal, lequel est inaliénable. Il est donc nécessaire de procéder à son déclassement du domaine public et à son classement dans le domaine privé de la commune préalablement à sa cession. Il est à noter que cette emprise n'a pas d'usage particulier dans le cadre du fonctionnement de la piscine.

Il est donc proposé de déclasser cette emprise et de la céder à la SCI MIT moyennant le prix de 46 € HT le m², conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant approximatif de 62 100 € HT.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord de la SCI MIT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation et **DE PRONONCER** le déclassement d'une emprise d'environ 1350 m² à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE BORNAY :

Section CR n° 133 – Rue Paul Langevin – 48 426 m²

affectée à un service public et faisant partie du domaine public communal.

- **DE CEDER**, en l'état, à la SCI Maison des Industries Technologiques, 4 rue Paul Langevin 57073 METZ, ou avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, l'emprise communale précitée d'environ 1350 m².
- **DE REALISER** cette cession moyennant le prix de 46 € HT le m², conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit un montant approximatif de 62 100 € HT.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'arpentage et de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Aliénations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ